

La Fédération des syndicats SUD éducation organise un stage de formation syndicale

« Les statuts et le juridique au service des personnels et de l'animation syndicale »

Une formation de niveau 1

- ⇒ *Pour les animatrices-eurs des équipes syndicales*
- ⇒ *Pour celles et ceux qui pourraient réinvestir cela lors de formations locales*
- ⇒ *Pour les militant-e-s qui ont besoin de voir ou revoir l'essentiel à savoir en matière statutaire et les outils juridiques pour se défendre et agir syndicalement.*

Introduction au juridique

hiérarchie des normes, différentes juridictions, recours, méthodes de recherche des textes, mutualisation, échanges concrets sur les réflexes de base dans l'utilisation des moyens juridiques pour l'action syndicale.



Droit des fonctionnaires

droits et garanties, obligations, le statut général, la FPE, la FPT, statuts dans l'éducation nationale, les instances, le paritarisme, procédure disciplinaire

Droit syndical

particularité dans la FP/FPE/FPT/éducation, droit de grève, réunions, représentativité, locaux, moyens, diffusion, délégués, décharges, ASA, stages et refus de congé.

Non titulaires

droit public, contractuels, loi Sauvadet, vacataires, AED, AESH, FPT, ATSEM, ATEE, ITRF, ARE, T.A. ; droit privé, CUI-CAE, CS, prudhommes, Pôle emploi, formation, chômage, action sociale.

Quand?

Jeudi 24 novembre 2016, accueil à 9h00

Début 9h30-12h30 puis 13h30 –18h30

vendredi 25 novembre 2016, 9h00-12h00 puis 13h00-16h00

16h00-16h30 bilan

Comment?

Envoyer votre demande de congé pour formation syndicale par la voie hiérarchique avant le 24 octobre 2016 (et même **avant les vacances de la Toussaint !**)

Modèle de lettre ci-joint

Où?

Local Sud éducation Paris

30 bis rue des Boulets, 75011

Metro Rue des Boulets ou Nation

Pourquoi?

Parce que le juridique est un outil dans la défense des travailleurs au quotidien mais aussi dans la défense des droits syndicaux et de nos libertés.

Parce qu'il est nécessaire de suivre les évolutions de nos statuts et qu'une réflexion commune sur ces questions ne peut qu'être vue collectivement!

Quoi faire?

Dès que vous avez déposé votre demande de congé renvoyez-nous le bulletin-réponse ci-joint à :

comformation@sudeducation.org

Sans faute, car du nombre d'inscrit-e-s dépend l'organisation concrète et matérielle du stage.

Un programme détaillé et les changements éventuels du déroulement vous seront adressés en retour.

Qui?

- * Philippe de Toledo, mandaté juridique
- * Michel Savaric, mandaté juridique et ESR
- * Un-e mandaté-e commission précarité
- * Pablo Guevara, mandaté formation syndicale et GT juridique

Le congé pour formation syndicale est un droit. Les règles de remboursement pour le stage fédéral sont sur la partie privée du site fédéral : <http://www.sudeducation.org/Mode-d-emploi-pour-les-stages-de.html>

BULLETIN REPONSE

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ___/___/_____ EMPLOI : _____ ETABLISSEMENT : _____

ADRESSE : _____ CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

SYNDICAT : _____ MANDAT EVENTUEL : _____

Demande d'hébergement solidaire OUI NON

Téléphone portable : _____ mail : _____@_____

Attentes particulières/suggestions : _____

Modèle pour s'inscrire au stage - Personnels enseignants

« Lieu », le *

Mme/M. le recteur/M. le Président/Mme. la Présidente
s/c chef de service ou directeur de composante /
s/c du chef d'établissement/
Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande a bénéficier d'un conge pour formation syndicale d'un jour / de 2 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation « juridique », qui se déroulera les 24 et 25 novembre 2016, à Paris, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature :

Modèle pour s'inscrire au stage - Personnels agents techniques

« Lieu », le *

Mme/M. le Président du Conseil départemental /régional
s/c du chef d'établissement/
Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande a bénéficier d'un conge pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985, en vue de participer au stage de formation « juridique », qui se déroulera les 24 et 25 novembre 2016, à Paris, stage déclaré sous l'égide du CEFI Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 Paris)

Signature :

Impératif :

Les délais étant très courts, vous devez **déposer la demande avant les vacances de toussaint** (Si pas possible autrement envoyez votre demande avant le 24 octobre).

Demandez une preuve du dépôt !

En cas de refus, contactez-nous immédiatement :

comformation@sudeducation.org

et adressez-nous le double de la preuve du dépôt de votre demande de congé et une copie du courrier de refus.



Si vous n'avez **pas de réponse quinze jours avant** le début du stage (soit le 9 novembre 2016), celui-ci est réputé **accepté**.

Cette session sera la seule de niveau 1 pour l'année 2016-2017!

Une formation de niveau 2 aura lieu les 12 et 13 janvier 2017 (les recours administratifs et contentieux) puis les 16 et 17 mars 2017 (accompagnement individuel, procédures disciplinaires, etc...). Elles s'adressent à celles et ceux ayant suivi le niveau 1.